

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 JUILLET 2021

En vertu d'un arrêté ministériel #2020-004 émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de téléconférence, visioconférence, lundi le 7 juin 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-07-10345

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021

21-07-10346

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le procès-verbal du 7 juin 2021 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-07-10347

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 109 031.85 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-07-10348

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 1 732 886.44 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Correspondances

Autorisation de passage sur le territoire

21-07-10349

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le passage d'une voiture solaire (prototype) de l'Équipe Esteban sur le territoire de la municipalité, soit sur le boulevard Ste-Anne (Q-138E) le dimanche 1^{er} août 2021, afin de promouvoir le développement durable au Québec, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Suite du procès-verbal du 5 mai dernier, la MRC s'engage à verser 10000\$ par municipalités une aide financière accordée par le MAMH dans le contexte de la pandémie la Covid-19 ;
- Adoption avis de conformité du règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Le camp de jour a débuté le 28 juin dernier pour se terminer le 13 août – 123 jeunes inscrits temps complet, 50 temps partiel et 15 au camp ados ;
- La programmation des activités spéciales au parc riverain est lancée pour tout le mois de juillet ;

Tournoi de Golf

21-07-10350

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise une dépense de 2000\$ pour l'organisation du Tournoi de golf de la Municipalité de L'Ange-Gardien qui aura lieu dimanche le 5 septembre prochain, au club de golf Montmorency, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Pas eu de réunion)

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Plusieurs autorisations de dépenses :
 - o 37 658\$ à Pluritech pour un mandat d'audit sur la durée de vie des équipements de traitement des eaux ;
 - o 38 750\$ pour le remplacement de contrôle de l'automatisation de l'usine de traitement ;
 - o 2443.79\$ pour un système de caméra- internet pour l'entrée de l'usine ;
 - o 4051\$ plus taxes pour l'achat de joints en prévention de bris ultérieurs ;

8. Réception définitive des travaux dans le cadre du prolongement de la rue Bellevue

21-07-10351

ATTENDU QUE Monsieur Dany Laberge, requérant pour Dameg Inc. et pour Construction Denys Laberge Inc., est le promoteur du prolongement de la rue Bellevue;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé entre les parties, soit la Municipalité et le promoteur;

ATTENDU QUE les travaux municipaux du prolongement de la rue Bellevue ont été complétés conformément aux demandes de la Municipalité, spécifiées au protocole d'entente signée entre les parties;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni à la Municipalité tous les documents nécessaires à la réception définitive des travaux municipaux selon le protocole d'entente signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien accepte de manière définitive les travaux municipaux du prolongement de la rue Bellevue par le promoteur, Monsieur Dany Laberge, requérant pour Dameg Inc. et pour Construction Denys Laberge Inc.

9. Mandat pour le dossier de L'Ange-Gardien c. Techni-Arp inc.

21-07-10352

ATTENDU le dossier de poursuite entre L'Ange-Gardien c. Techni-Arp inc. / 411905-00146 ;

ATTENDU le procès fixé au 21 octobre prochain ;

ATTENDU l'offre de règlement reçu de la partie adverse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien à négocier un règlement à l'amiable pour le dossier l'Ange-Gardien c. Techni-Arp Inc. / 411905-00146, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ange-Gardien doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de L'Ange-Gardien de transmettre au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré un extrait de la liste des immeubles, en annexe, pour lesquels les débiteurs sont en

21-07-10353

défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de la Côte-de-Beaupré, la liste des immeubles présentée au conseil en ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, au 31 décembre 2020, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente. **QU'**une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et à la Commission scolaire des Premières Seigneuries.

11. Période de questions

12. Divers

21-07-10354

1. Engagements de surveillants

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de Messieurs Logan Mazur et Antoine Létourneau comme surveillants/préposés à l'écocentre, **APPUYÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

21-07-10355

2. Autorisations de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 2750\$ Taxes incluses pour l'achat et l'installation d'un opérateur de porte de salle de toilette au parc riverain ;
- 9330\$ plus taxes pour l'achat de deux afficheurs de vitesse radar pour le chemin Lucien-Lefrançois ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

3. Dépôt de document

La directrice générale dépose au conseil l'État comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2021.

13. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-07-10356

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h40, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale